

GROUIMO
Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 286 746 Euros
Siège social : Immeuble Palmiste
Quartier Gondeau
97232 Le LAMENTIN
432 271 534 R.C.S. Fort de France

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2013
--

L'an deux mille treize
Le 22 novembre

A 11 heures

A fort de France

Les administrateurs de la Société GROUIMO se sont réunis en Conseil sur convocation du Président, Monsieur Stéphane PLAISSY.

Sont présent et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Didier NICOLAÏ-GUERIN
- Stéphane PLAISSY

Est représenté :

- Monsieur Philippe KAULT

Cette convocation ayant pour finalité de proposer un changement de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant, par conséquent aucun Commissaire aux Comptes n'a été convoqué.

Monsieur Stéphane PLAISSY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Harry NONNON assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Proposition de nomination de Monsieur Marc-Olivier Caffier en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société GROUIMO
- Proposition de nomination de la société SARL A.CF. en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant



Le Président fait un exposé sur les raisons de la proposition de Monsieur Marc-olivier Caffier.

Puis il met à la disposition des administrateurs :

- l'attestation d'inscription de monsieur Marc-olivier Caffier sur la liste spéciale des Commissaires aux comptes
- l'attestation d'inscription de la SARL A.C.F. sur la liste spéciale des Commissaires aux comptes
- le texte des résolutions

Le conseil porte son examen sur les décisions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Enfin, la discussion est ouverte.

Toutes les explications sont données en réponse aux questions posées.

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANT

PREMIERE RESOLUTION :

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de proposer à l'assemblée générale de GROUPIMO la nomination de Monsieur Marc-Olivier Caffier sis 11, rue Jacques Monod 76130 MONT ST AIGNAN CRCC DE ROUEN en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de proposer à l'assemblée générale de GROUPIMO la nomination de la SARL A.C.F. sise 2, rue de la République 76200 DIEPPE CRCC DE ROUEN en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ensemble des ces décisions a été prise à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

Le procès-verbal a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Le Président



Un administrateur

